

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 158 au sujet du chef de la station météorologique d'Alambo

n° 158

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1948

Date de publication
12 février 1948

Date du numéro
29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1119 lu 1 octobre 1017 nommant le sergent-chef Lecouedic chef de la Station météorologique secondaire d'Afambo et le changement ultérieur d'affectation de ce sous-officier

Sur la proposition du chef du service météorologique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. Le chef de la Station radiotélégraphique d'Afambo est chargé cumantivement avec ses propres fonctions de la Station météorologique secondaire d'Afambo, pour compter du 1 janvier 1948. Art. 2 — L'intéressé aura droit à une gratification mensuelle de mille francs, Art. 3, — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin Sera,

Le Gouverneur.P,H. SIRIEX.